L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 12 JUILLET 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ENTRÉES PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUPOUR,
E. DUVERGER, C. HARDY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 12 JUILLET 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour :

Par J. B. Hernandez—Lot de meubles.

Par le Shériff—Encognure Les petits et Magasins : 20 cords de merrains—Rue Vieille Levée, No 102, le fonds d'une épicerie—Au No 180, rue du Canal, deux grandes glaces—Au No 23, rue Jefferson, 53 paquets de marchandises.

Par le shériff, Constable,—lot de meubles.

Par Bache & Lesamon—Deux long sleds, lumières, couvertures, &c.

Une réforme indispensable.

Les catastrophes terribles qui ont frappé cette année, nos récoltes et désolé nos campagnes doivent être, et seront nous l'espérons, un sujet de réflexion pour les hommes sérieux. Il n'est pas possible qu'une population aussi intelligente que la nôtre, et aussi directement intéressée dans la question, ne fasse pas tous ses efforts pour éviter le retour des inondations, ou tout au moins pour les réparer, dans la mesure des forces humaines, en sujet de réflexion pour les hommes sérieux. Il n'est pas possible qu'une population aussi intelligente que la nôtre, et aussi directement intéressée dans la question, ne fasse pas tous ses efforts pour éviter le retour des inondations, ou tout au moins pour les réparer, dans la mesure des forces humaines, en présence des désastres de l'année. L'homme n'a pas plus le droit de prétendre à maîtriser absolument les éléments, qu'il n'est excusable de se soustraire entièrement à la providence, et compter sur les chances de sa bonne fortune pour éviter les malheurs qui le menacent. *C'est à-dire, le cas d'audace,* dit un vieil adage dont se sont trouvées bien toutes celles qui l'ont pratiqué dans le cours de leur vie.

Dans un pays comme celui-ci, où l'on ne recule devant aucune gigantesque entreprise, quand ce ne serait que dans le but de percer un isthme ou de prouver jusqu'où peut aller la vitalité de l'homme, en même temps que sa folie parfois,—on ne saurait, ce nous semble, faire une meilleure application de cette vitalité et de cette énergie de conception, qu'en se mettant à la recherche d'un système nouveau de levées, propres à garantir les propriétés riveraines compromises sur un si long parcours, à chaque crue violente des eaux. La nature est le plus fatal des génies de la guerre. Quand elle veut être parée contre, il n'est pas de puissance humaine qui puisse lui tenir en propre compte ; mais l'esprit public n'a pas le droit d'être routinier, parce que la fortune et le salut de tous dépendent de ce plus ou moins d'initiative.

Est-ce insuffisance, économie ou simplement habitude de la part des habitants de la Louisiane, à quoi il faut attribuer cette persistance à n'observer un système de levées si défectueux, malgré de sérieux avertissements que le fleuve dévastateur leur a donnés à plusieurs reprises déjà? Si c'est insuffisance, elle est coupable ; si c'est économie, elle est, on en conviendra, bien mal entendue, si ce est habitude, elle est condamnable.

Quelle que soit cette cause qu'on ne saurait trop définir, et qui a produit de si déplorables résultats, il n'en est pas moins certain qu'une réforme prompte est indispensablement réclamée par une masse d'intérêts, dont il serait superflu de faire ressortir ici l'importance et le chiffre.

Il nous semble que les habitants ne devraient pas reculer devant des essais que la connaissance pratique des localités leur suggérerait, et qu'il serait en même temps de leur intérêt commun de s'entendre pour faciliter, par un encouragement ou besoin, les expériences qui leur paraîtraient opportunes.

Nous croyons devoir insister, au point de vue du bien public, sur l'utilité de ces essais, et sur le succès que pourraient produire les tâtonnements dont nous parlons.

On ne saurait contester qu'un appel adressé à l'intelligence, aux études des uns, aux connaissances pratiques des autres, ne donnât de rapides résultats. Nous ne pensons pas que l'on se puisse flatter d'empêcher à tout jamais le retour du mal ; mais nous avons à rechercher que l'on en écarterait les chances. Ce serait gagner déjà une grande victoire sur les désastres que de pouvoir réduire à un nombre minime les années qu'ils portent dans leurs flancs mystérieux.

Quand on a vaincu l'espace par la vapeur, quand on a vaincu la distance par l'électricité, quand on a humilié et dévoré tous les secrets de la nature, on peut bien espérer de pouvoir, un jour, lutter contre les eaux, et les contraindre à nous servir de leurs limites. Formidable problème, tâche immense! nous dira-t-on. Soit ! mais il nous semble que, après les victoires de l'intelligence humaine que l'on a remises de citer, il n'y ait qu'à dire S.A.S. ouvre-toi, et c'est pouvert!

MOUVEMENT DE TROUPES.—St-Louis, 3 juillet.—27e bataillon du second régiment d'infanterie, a été recommandement des lieutenants Hendershot, Conner et Farrand, étaient arrivés à St-Louis, la veille, venant des casernes de Newport. Ils ont été transférés à bord du steamer des States Unis *Monk*, et dirigés immédiatement est sur le fort Randolf.

LES ROUTES—Ouest dans le *Journal de l'Illinois*—Les bois ont déjà beaucoup souffert de la pluie et des vers dans plusieurs endroits du centre de l'Illinois.

PERTES DE NAVIRES EN JUIN.—La *New York Courier* publie un état des bâtiments perdus par tempête ou autrement, dans le mois d'un dernier. Le nombre s'en élève à 21 : quatre navires, 1 barque, 5 bricks, 10 à 3 goélettes et 1 steamship. La valeur totale de ces pertes est estimée à $614,400. Les dépareas à cette époque du mois de juin 1857, ces pertes présentaient une diminution de $5,091. La plupart des bâtiments qui figurent sur cette liste de pertes sont américains, et quelques-uns parmi les étrangers étaient partis des États Unis avec leurs cargaisons. Aucune perte de vie n'a eu lieu, seulement des pertes de deniers qui sont évaluées à $4,818,741—contre 12,128,200 pendant la période correspondante de 1857.

FORCES NAVALES DE LA FRANCE.—On s'occupe beaucoup, ces derniers temps, à propos des armements attribués à la Russie, de ceux de la France, particulièrement en ce qui concerne ses forces navales de ce pays. Voici à ce sujet quelques détails qui pourront intéresser nos lecteurs :

En 1857, les forces navales de la France, tant pour la force que pour le nombre des vaisseaux, présentaient déjà un effectif très formidable. Elles consistaient en 10 vaisseaux de ligne de 120 canons, 10 de 100 canons, 5 de 90 canons, 13 de 80 canons; 17 frégates de 60 canons, et 16 de 40 canons; 5 corvettes de 30 canons, et 12 de 24; 30 bricks de 20 canons; 10 vaisseaux d'une force de 450 chevaux et au-dessous; 20 corvettes de 300 tonneaux; 30 vaisseaux de transport de 300 tonneaux; 3 frégates à vapeur d'une force de 450 chevaux, et 1 de 320 ; 8 corvettes d'une force de 220 chevaux; et 33 steamers d'une force de 160 chevaux et au-dessous—ce qui fait un total de 302 vaisseaux portant 1,000 canons. La marine française forme 6 divisions, dont la force effective était, le 1er janvier 1858, de 61,135 marins, 4 régiments de soldats de marine, en tout 14,761 hommes; 3 régiments d'artillerie, 2,514 hommes; 1 bataillon d'artillerie, 317 hommes; 1 compagnie de discipline, 218 hommes; un corps de condamnés, 643 hommes. Le corps des officiers se composait, à la même époque, de 3 amiraux, 12 vice amiraux, 23 contre-amiraux, 144 capitaines de station, 241 capitaines de frégates, 578 lieutenants de vaisseau, 552 lieutenants en second, 229 enseignes. Il y a de plus les ingénieurs de marine, les ingénieurs hydrographes, et les directeurs de constructions navales, formant un corps de plus de 2,000 hommes.

LES RESTES DE MONROE.—On écrit de New-York le 6 juillet, que les restes du président Monroe, après leur exhumation, ont été remis au colonel virginien par l'honorable John Cochrane, au nom de la cité de New-York. Cette formalité a été accompagnée d'un discours bien senti auquel a répondu O. Jeanus Wise, Esq., au nom des Virginiens. L'Évêque aussi est parti à 1 h. 30, avec ses troupes à son bord, et le *Jamestown* à 3 heures. Les deux bâtimenent ont été salués, à leur sortie de la baie, par tous les navires de la rade, et par les forts du gouvernement.

RETOUR A BORD DU VANDERBILT.—Au moment où le *Vanderbilt* allait quitter le port, hier, à midi, dit le *Hé ald* de New York du 4, pour son voyage d'Europe, l'équipage en révolte a demandé une augmentation de salaire. Le capitaine a débarqué immédiatement les mutins. En peu d'instants on put réunir un autre équipage, recruté dans le voisinage, et le *Vanderbilt* partit une heure après, comme si rien ne s'était passé. Il a emporté 340 passagers et $264,401 en espèces.

VINCENZ.—Un correspondant du *Flag* qui a eu récemment une entrevue avec Vidauri, s'exprime sur son compte en ces termes : Vidaurri paraît ne vouloir accepter aucun compromis. La constitution ou rien, telle est sa résolution. Le peuple de l'Etat a confiance en lui et fait tous les sacrifices qu'on lui demande pour la bonne cause, tels que fourniture de chevaux et de provisions, etc., pour l'armée, et un trésorier m'a dit que les sommes qui prêtent leur signature pour l'acquisition d'armes et de munitions de guerre.

Des avertissements ont été donnés à Vidaurri par les consulats pour entrer en conciliation et en compromis, mais il a énergiquement répondu : "la constitution ou rien" et qu'il était inutile de lui faire aucune proposition contraire à la constitution et aux principes de notre libre et parfait fédéral.

Le bruit du ministre américain au ministère de l'Intérieur à Mexico, a produit un très bon effet. Tout le monde est d'accord que les offres américains n'ont rien à voir dans l'esprit extraordinaire.

Dépêche Télégraphique,

TRANSMISE A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe.

ARRIVÉE DU FULTON.

New-York, 10 juillet.—Le steamship *Fulton*, capitaine Wotton, de la malle des États-Unis, est arrivé par la traverse du Cap Race (T. N.) vendredi, avec des nouvelles du Havre jusqu'au 30 juin.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.

Liverpool, 30 juin.—Le marché au coton s'est, en général, fermé très animé. Les ventes réalisées étaient stationnaires à la fermeture. Le marché aux provisions s'est fermé languissamment.

—L'officier Bulkley a arrêté, aujourd'hui, un nommé J. Moralès de Matagnas, qu'on soupçonne d'avoir volé une malle renfermant environ $1700 et divers objets, et qu'on prétend avoir fait déposer un instant à la porte d'une maison de la rue de la Commune. Moralès prétend, dit-on, de l'absence du propriétaire, se faire rembourser les dépôts au lieu de s'arrêter au coin des rues Chartres et Dumaine. Le lieutenant Gaulnel espère retrouver ce qui reste du grand feu de Cuba devers, et a prié répondre, devant la Première Cour, à l'accusation de port d'armes.

COURS DES RECOMPENSES.—Joe Madden, Edouard Conners et Joseph Hughes, accusés d'avoir commis une tentative de meurtre sur la personne d'Ed. O'Rourke, le 29 juin dernier, dans la rue des Remparts, ont fourni chacun de leur caution de $500 pour répondre de leur conduite par devant cette Cour. Ils ont été admis à se retirer au coin des rues Chartres et Dumaine. Le lieutenant Gaulnel espère retrouver ce qui reste du grand feu de Cuba devers, et a prié répondre, devant la Première Cour, à l'accusation de port d'armes.

—Le nommé Moralès de Matagnas, qu'on soupçonne d'avoir volé une malle renfermant environ $1700 et divers objets, et qu'on prétend avoir fait déposer un instant à la porte d'une maison de la rue de la Commune, Moralès prétend, dit-on, de l'absence du propriétaire, se faire rembourser les dépôts au lieu de s'arrêter au coin des rues Chartres et Dumaine. Le lieutenant Gaulnel espère retrouver ce qui reste du grand feu de Cuba devers, et a prié répondre, devant la Première Cour, à l'accusation de port d'armes.

—Le nommé Joseph Hughes, accusé d'avoir commis une tentative de meurtre sur la personne d'Ed. O'Rourke, le 29 juin dernier, dans la rue des Remparts, a été admis à fournir son cautionnement de $500 pour répondre de leur conduite par devant cette Cour. Sureties, au cautionnement de $500 pour répondre de leur comparution le 23 du courant.—Le plaignant déclare qu'il a été frappé par le prisonnier de coups qui lui ont fait une blessure grave, et qu'il a offert aucune provocation aux prévenus, que ceux-ci étaient armés de bâtons ainsi que d'un couteau.

Thomas Mitchell a acquitté une amende de vingt-cinq piastres en passera un mois en prison pour avoir menacé les gardes de la cité et les frapper quand il a été arrêté, le 17 du mois dernier, à l'Orleans Club Room, rue St Charles.

Robert Moore a été envoyé devant la Première Cour sous prétention d'avoir volé $250 à Michael Eagan, employé d'un café de l'encoignure Fulton et Old Levée.

Jack Lyons est accusé, devant le recorder Wiltz, d'avoir assailli Gustave Chevalier, le 4 du courant, à Bayou Gentilly, d'une plus haute. A propos d'un vol commis dans la rue de la Commune, a été envoyé devant la Première Cour, Joseph Mason, accusé de larcin sur un cheval lors de son arrestation.

Isolé Doré, femme de couleur libre, a été envoyée devant le même tribunal, pour avoir battu et maltraité une de ses esclaves, nommée Caroline Frederiks, encoignure Conti et Bourgogne, et l'avoir souillétée sans provocation.

Une personne dont l'affidavit ne donne pas le nom, est accusée, devant le recorder Long, d'avoir reçelé l'esclave de Mme Wm Johnson.

John Allison alias Kinkey, Allison, George Tracy alias Jack Brennan, John Farrell alias Jack Dunn, Charles Neil, Thomas Nugent, Anthony Danley et Joe O'Conner, arrêtés par le recorder Adams au même pour vol de grand chemin au préjudice de Jésus Staple et de Thomas Christopher, resteront en prison en attendant leur comparution devant la Première Cour du crime.

Peter Schaff a été condamné à vingt heures de prison pour conduite inconvenante en cœur.

Catherine Fitzgerald accuse John Early de détournement de fonds.

Un nommé Corlip déclare que John Lynch l'a battu et gravement blessé.

Pat Clare a été condamné à vingt piastres d'amende pour avoir battu sa femme et brisé ses meubles.

Le recorder ayant appris qu'il s'agissait d'un compromis dans l'affaire "l'Etat vs Gibson" accusé d'avoir assailli le chef Louis Gimball, trois des témoins ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende et Gimball a été frappé d'une amende de $500 pour répondre de sa comparution comme témoin de la poursuite.

INCENDIE.—Un incendie a éclaté samedi soir, aux environs de 10 heures, dans la pharmacie de l'encoignure St-Philippe et Remparts. Tout l'intérieur a brûlé. Le feu a été occasionné par la chute accidentelle d'une lampe amphibine.

UN PETIT FRÈRE.—Hier soir, vers 9 heures, le feu a éclaté dans quelques combustibles dans le fond de la cour du Restaurant Commercial, rue du Canal, près de la rue de Bourbon. Les pompes ont promptement éteint le feu.

NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE.—Dans une des réunions de la société d'encouragement pour l'industrie nationale *ex* France, on a fait connaître le résultat des recherches auxquelles s'est livré, depuis long temps, un chimiste distingué, M. Donny. Voici en quels termes le procès verbal de la société dont nous parlons a rendu compte de l'application des huiles *gaz* à l'éclairage :

Les substances que certaines industries rejettent comme inutiles et auxquelles on a donné le nom de résidus, fournissent à la science une mine féconde en découvertes, à l'avenir une source de richesses considérables. Dans un temps plus ou moins éloigné, en effet, aucune matière ne devra plus être considérée d'une manière dédaigneuse par laquelle on a dépensé sans compter.

C'est à la chimie qu'incombe le soin de classer ces produits; tous appartiennent à son domaine, et c'est en se tenant dans ce champ de recherches que M. Donny vient de résoudre un important problème, celui de l'utilisation des huiles lourdes provenant de la distillation du gaz.

M. Donny s'est proposé d'appliquer ces huiles à l'éclairage à grande distance des rues, des places publiques, etc., et il est parvenu de la manière la plus heureuse au résultat qu'il cherchait.

Le problème consistait à faire pour ainsi dire à froid, ce que l'on fait à chaud, c'est-à-dire la houille. Il fallait donc que le gaz produit fût privé complètement de ces principes volatils et complexes alors uniquement de charbon. Or, les huiles dont nous nous occupons sont désignées spécialement sous le nom d'huiles lourdes, c'est dire combien elles sont peu volatiles, et par suite difficiles à brûler.

C'est en apportant à ces huiles un afflux considérable d'oxigène, que M. Donny est arrivé au résultat qu'il cherchait.

Sans nous arrêter aux petits détails de son appareil, nous dirons que celui-ci se compose d'une lampe à double courant d'air, d'une construction fort ingénieuse, et alimentée d'huile de houille au moyen d'un vase de Mariotte, d'air du vent d'un ventilateur soufflerie de forge. Cet appareil ne comporte aucune mèche ; pour enflammer l'huile on verse à sa surface une certaine quantité d'un liquide volatil et inflammable; on allume celui-ci, et sa combustion échauffe la partie supérieure, met le feu à l'huile lourde elle-même. Les résultats fournis par cet appareil ont été des plus remarquables; il est destiné spécialement, comme nous l'avons dit, à l'éclairage de vastes locaux, de parcs et de chemins de fer, de grands ateliers, des phares des travaux de nuit, pour lesquels on a essayé la lumière électrique.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les avantages que nous allons nous en convaincre. Cet homme occupait une place de trésorier, ne ordre dans les bureaux de l'hôtel de ville, et était spécialement chargé de surveiller les officiers de l'ancienne armée réformés ou à demi-soldés, ainsi que la conduite de nous-officiers et soldats congédiés, résidant à Paris, ou de passage dans la capitale. A ce titre, il savait admirablement bien ce que chacun de ces individus était devenu, quelquefois même avec le minutie de la police. Mandel (nous lui sommes redevable de ces détails) avait beaucoup de relations dans le monde des officiers, sous-officiers et soldats embauchés par le général Bonnefond, par le capitaine Beaumont et autres agents de recrutement. Il savait à quels appointements, à quelles promesses ces hommes pris entre les plus mauvais sujets de la France, avaient été attirés dans les rangs de l'armée de Lombardie. Il savait aussi ce que ces hommes les plus entreprenants pour Strasbourg, Colmar, Schelestadt, Lyon et Grenoble. Le jour fixé pour l'explosion, il devait y avoir de 30 de ce monde, et bientôt ce nombre serait porté à 36. Dans la nuit du départ de ces messagers, nous nous présentons chez le ministre, et nous dérivons tout ce que nous venons de vous dire. Les ordres sont immédiatement expédiés aux préfets, aux généraux de plusieurs territoires, aux quartiers généraux des alliés, et le télégraphe, et nos conjurés sont arrêtés au fur et à mesure qu'ils arrivent à destination. Inutile, selon nous, de vous dire avec quelle joie Napoléon III, qui nous aime, a accueilli cette nouvelle, et combien il nous a gardé de faveurs depuis. Mandel, qui est plus modeste, serait bien embarrassé si on lui demandait ce qu'il a reçu de l'empereur, et à quel titre il a été nommé à la place qu'il occupe aujourd'hui. Il a été, dit-il, récompensé par sa conscience, et il ne demande pas autre chose.

Mandel était chétif, maigre, effilanqué, mal vêtu par le fait d'une insouciance qui le confondait à la malpropreté. Toutefois son air malin, ses manières ne manquaient pas de distinction ; loin de là, il gagnait à se faire voir de près, et sa longue fréquentation des hommes, son esprit percé à la réflexion, son regard aussi fin que scrutateur, lui donnaient un aplomb qu'aidait une grande facilité de conception et de parole.

Mandel n'était pas son nom. Comme tous les conjurés groupés sous les griffes de Maurice de Cordouan, et comme Maurice lui-même, il avait pris un nom de guerre pour tromper ses dupes plutôt que la police, ainsi que nous allons nous en convaincre. Cet homme occupait une place de trésorier, ne ordre dans les bureaux de l'hôtel de ville, et était spécialement chargé de surveiller les officiers de l'ancienne armée réformés ou à demi-soldés, ainsi que la conduite de nous-officiers et soldats congédiés, résidant à Paris, ou de passage dans la capitale. A ce titre, il savait admirablement bien ce que chacun de ces individus était devenu, quelquefois même avec le minutie de la police. Mandel (nous lui sommes redevable de ces détails) avait beaucoup de relations dans le monde des officiers, sous-officiers et soldats embauchés par le général Bonnefond, par le capitaine Beaumont et autres agents de recrutement. Il savait à quels appointements, à quelles promesses ces hommes pris entre les plus mauvais sujets de la France, avaient été attirés dans les rangs de l'armée de Lombardie. Il savait aussi ce que ces hommes les plus entreprenants pour Strasbourg, Colmar, Schelestadt, Lyon et Grenoble. Le jour fixé pour l'explosion, il devait y avoir de 30 de ce monde, et bientôt ce nombre serait porté à 36. Dans la nuit du départ de ces messagers, nous nous présentons chez le ministre, et nous dérivons tout ce que nous venons de vous dire. Les ordres sont immédiatement expédiés aux préfets, aux généraux de plusieurs territoires, aux quartiers généraux des alliés, et le télégraphe, et nos conjurés sont arrêtés au fur et à mesure qu'ils arrivent à destination. Inutile, selon nous, de vous dire avec quelle joie Napoléon III, qui nous aime, a accueilli cette nouvelle, et combien il nous a gardé de faveurs depuis. Mandel, qui est plus modeste, serait bien embarrassé si on lui demandait ce qu'il a reçu de l'empereur, et à quel titre il a été nommé à la place qu'il occupe aujourd'hui. Il a été, dit-il, récompensé par sa conscience, et il ne demande pas autre chose.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR.—Le juge Hunt a condamné samedi, à six mois de travaux forcés, H. L. W. Philips, déclaré coupable d'assaut dans une intention de meurtre.

ARRESTATIONS.—Bill Colson, un des quatre individus qu'on accuse d'avoir trempé dans le meurtre commis à Madisonville, a été arrêté samedi soir, par Constable Hand, dans un cabaret du faubourg. Attendant que les autorités de la paroisse St-Tammany le réclament.

—L'officier Bulkley a arrêté, aujourd'hui, un nommé J. Moralès de Matagnas, qu'on soupçonne d'avoir volé une malle renfermant environ $1700 et divers objets, et qu'on prétend avoir fait déposer un instant à la porte d'une maison de la rue de la Commune. Moralès prétend, dit-on, de l'absence du propriétaire, se faire rembourser les dépôts au lieu de s'arrêter au coin des rues Chartres et Dumaine. Le lieutenant Gaulnel espère retrouver ce qui reste du grand feu de Cuba devers, et a prié répondre, devant la Première Cour, à l'accusation de port d'armes.

COURS DES RECOMPENSES.—Joe Madden, Edouard Conners et Joseph Hughes, accusés d'avoir commis une tentative de meurtre sur la personne d'Ed. O'Rourke, le 29 juin dernier, dans la rue des Remparts, ont fourni chacun de leur caution de $500 pour répondre de leur conduite par devant cette Cour. Sureties, au cautionnement de $500 pour répondre de leur comparution le 23 du courant.—Le plaignant déclare qu'il a été frappé par le prisonnier de coups qui lui ont fait une blessure grave, et qu'il a offert aucune provocation aux prévenus, que ceux-ci étaient armés de bâtons ainsi que d'un couteau.

Thomas Mitchell a acquitté une amende de vingt-cinq piastres ou passera un mois en prison pour avoir menacé les gardes de la cité et les frapper quand il a été arrêté, le 17 du mois dernier, à l'Orleans Club Room, rue St Charles.

Robert Moore a été envoyé devant la Première Cour sous prétention d'avoir volé $250 à Michael Eagan, employé d'un café de l'encoignure Fulton et Old Levée.

Jack Lyons est accusé, devant le recorder Wiltz, d'avoir assailli Gustave Chevalier, le 4 du courant, à Bayou Gentilly, d'une plus haute. A propos d'un vol commis dans la rue de la Commune, a été envoyé devant la Première Cour, Joseph Mason, accusé de larcin sur un cheval lors de son arrestation.

Isolé Doré, femme de couleur libre, a été envoyée devant le même tribunal, pour avoir battu et maltraité une de ses esclaves, nommée Caroline Frederiks, encoignure Conti et Bourgogne, et l'avoir souillétée sans provocation.

Une personne dont l'affidavit ne donne pas le nom, est accusée, devant le recorder Long, d'avoir reçelé l'esclave de Mme Wm Johnson.

John Allison alias Kinkey, Allison, George Tracy alias Jack Brennan, John Farrell alias Jack Dunn, Charles Neil, Thomas Nugent, Anthony Danley et Joe O'Conner, arrêtés par le recorder Adams au même pour vol de grand chemin au préjudice de Jésus Staple et de Thomas Christopher, resteront en prison en attendant leur comparution devant la Première Cour du crime.

Peter Schaff a été condamné à vingt heures de prison pour conduite inconvenante en cœur.

Catherine Fitzgerald accuse John Early de détournement de fonds.

Un nommé Corlip déclare que John Lynch l'a battu et gravement blessé.

Pat Clare a été condamné à vingt piastres d'amende pour avoir battu sa femme et brisé ses meubles.

Le recorder ayant appris qu'il s'agissait d'un compromis dans l'affaire "l'Etat vs Gibson" accusé d'avoir assailli le chef Louis Gimball, trois des témoins ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende et Gimball a été frappé d'une amende de $500 pour répondre de sa comparution comme témoin de la poursuite.

INCENDIE.—Un incendie a éclaté samedi soir, aux environs de 10 heures, dans la pharmacie de l'encoignure St-Philippe et Remparts. Tout l'intérieur a brûlé. Le feu a été occasionné par la chute accidentelle d'une lampe amphibine.

UN PETIT FRÈRE.—Hier soir, vers 9 heures, le feu a éclaté dans quelques combustibles dans le fond de la cour du Restaurant Commercial, rue du Canal, près de la rue de Bourbon. Les pompes ont promptement éteint le feu.

NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE.—Dans une des réunions de la société d'encouragement pour l'industrie nationale *ex* France, on a fait connaître le résultat des recherches auxquelles s'est livré, depuis long temps, un chimiste distingué, M. Donny. Voici en quels termes le procès verbal de la société dont nous parlons a rendu compte de l'application des huiles *gaz* à l'éclairage :

Les substances que certaines industries rejettent comme inutiles et auxquelles on a donné le nom de résidus, fournissent à la science une mine féconde en découvertes, à l'avenir une source de richesses considérables. Dans un temps plus ou moins éloigné, en effet, aucune matière ne devra plus être considérée d'une manière dédaigneuse par laquelle on a dépensé sans compter.

C'est à la chimie qu'incombe le soin de classer ces produits; tous appartiennent à son domaine, et c'est en se tenant dans ce champ de recherches que M. Donny vient de résoudre un important problème, celui de l'utilisation des huiles lourdes provenant de la distillation du gaz.

M. Donny s'est proposé d'appliquer ces huiles à l'éclairage à grande distance des rues, des places publiques, etc., et il est parvenu de la manière la plus heureuse au résultat qu'il cherchait.

Le problème consistait à faire pour ainsi dire à froid, ce que l'on fait à chaud, c'est-à-dire la houille. Il fallait donc que le gaz produit fût privé complètement de ces principes volatils et complexes alors uniquement de charbon. Or, les huiles dont nous nous occupons sont désignées spécialement sous le nom d'huiles lourdes, c'est dire combien elles sont peu volatiles, et par suite difficiles à brûler.

C'est en apportant à ces huiles un afflux considérable d'oxigène, que M. Donny est arrivé au résultat qu'il cherchait.

Sans nous arrêter aux petits détails de son appareil, nous dirons que celui-ci se compose d'une lampe à double courant d'air, d'une construction fort ingénieuse, et alimentée d'huile de houille au moyen d'un vase de Mariotte, d'air du vent d'un ventilateur soufflerie de forge. Cet appareil ne comporte aucune mèche ; pour enflammer l'huile on verse à sa surface une certaine quantité d'un liquide volatil et inflammable; on allume celui-ci, et sa combustion échauffe la partie supérieure, met le feu à l'huile lourde elle-même. Les résultats fournis par cet appareil ont été des plus remarquables; il est destiné spécialement, comme nous l'avons dit, à l'éclairage de vastes locaux, de parcs et de chemins de fer, de grands ateliers, des phares des travaux de nuit, pour lesquels on a essayé la lumière électrique.

Ici nous n'avons à ce point de vue, nous voyons qu'avec le grand modèle de M. Donny, on obtient une lumière équivalente à 400 becs de gaz, et à 2 mètres du foyer, on peut facilement lire un journal. La flamme très blanche et sans fumée, mesure 50 centimètres de hauteur sur 10 centimètres de diamètre; cette lampe brûle trois litres d'huile pendant une heure. Si l'on cherche à en rendre compte de la valeur de cette lumière sous le rapport économique, on reconnaît bien vite qu'elle possède de grands avantages sur toutes les autres lumières employées jusqu'ici. En effet, dans le grand modèle dont nous venons de parler, le coût par heure d'une quantité de lumière égale à celle fournie par une bougie est de 0 fr. 0026, tandis qu'il est avec l'éclairage au gaz de 0 fr. 0042. L'éclairage de M. Donny est donc cinq fois économique que l'éclairage ordinaire au gaz.

Quelques mots, en terminant, feront connaître l'importance du système de M. Donny. Autre l'importance du système de M. Donny, la production de l'huile lourde augmentera, son utilisation devient toutes les jours, et sa non utilisation devient un embarras pour l'industrie. Récemment, un fabricant belge a été obligé de payer des dommages-intérêts pour infraction d'une clause qui avait enfouie dans le sol. La Compagnie Parisienne en possède actuellement 300,000 kilo; à Londres, un seul fabricant peut en fournir 18,000 litres par semaine, à raison de 0 fr. 11 cent. le litre.

TESTAMENT DE LA DUCHESSE D'ORLEANS.—On lit dans un journal belge, les détails suivans :

Beaucoup de choses erronées et fausses circulent au sujet de la famille d'Orléans, du comte de Chambord et du testament de l'infortunée princesse qui vient de succomber.

En ce qui concerne M. le comte de Chambord, il n'y a de vrai dans les bruits répandus qu'une lettre de politesse et de condoléance adressée par le prince à la reine Marie-Amélie. Ce n'est point une lettre politique que cette lettre, et le plaignant déclare qu'il a été frappé par le prisonnier de coups qui lui ont fait une blessure grave, et qu'il a offert aucune provocation aux prévenus, que ceux-ci étaient armés de bâtons ainsi que d'un couteau.

Thomas Mitchell a acquitté une amende de vingt-cinq piastres ou passera un mois en prison pour avoir menacé les gardes de la cité et les frapper quand il a été arrêté, le 17 du mois dernier, à l'Orleans Club Room, rue St Charles.

Robert Moore a été envoyé devant la Première Cour sous prétention d'avoir volé $250 à Michael Eagan, employé d'un café de l'encoignure Fulton et Old Levée.

Jack Lyons est accusé, devant le recorder Wiltz, d'avoir assailli Gustave Chevalier, le 4 du courant, à Bayou Gentilly, d'une plus haute. A propos d'un vol commis dans la rue de la Commune, a été envoyé devant la Première Cour, Joseph Mason, accusé de larcin sur un cheval lors de son arrestation.

Isolé Doré, femme de couleur libre, a été envoyée devant le même tribunal, pour avoir battu et maltraité une de ses esclaves, nommée Caroline Frederiks, encoignure Conti et Bourgogne, et l'avoir souillétée sans provocation.

Une personne dont l'affidavit ne donne pas le nom, est accusée, devant le recorder Long, d'avoir reçelé l'esclave de Mme Wm Johnson.

John Allison alias Kinkey, Allison, George Tracy alias Jack Brennan, John Farrell alias Jack Dunn, Charles Neil, Thomas Nugent, Anthony Danley et Joe O'Conner, arrêtés par le recorder Adams au même pour vol de grand chemin au préjudice de Jésus Staple et de Thomas Christopher, resteront en prison en attendant leur comparution devant la Première Cour du crime.

Peter Schaff a été condamné à vingt heures de prison pour conduite inconvenante en cœur.

Catherine Fitzgerald accuse John Early de détournement de fonds.

Un nommé Corlip déclare que John Lynch l'a battu et gravement blessé.

Pat Clare a été condamné à vingt piastres d'amende pour avoir battu sa femme et brisé ses meubles.

Le recorder ayant appris qu'il s'agissait d'un compromis dans l'affaire "l'Etat vs Gibson" accusé d'avoir assailli le chef Louis Gimball, trois des témoins ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende et Gimball a été frappé d'une amende de $500 pour répondre de sa comparution comme témoin de la poursuite.

INCENDIE.—Un incendie a éclaté samedi soir, aux environs de 10 heures, dans la pharmacie de l'encoignure St-Philippe et Remparts. Tout l'intérieur a brûlé. Le feu a été occasionné par la chute accidentelle d'une lampe amphibine.

UN PETIT FRÈRE.—Hier soir, vers 9 heures, le feu a éclaté dans quelques combustibles dans le fond de la cour du Restaurant Commercial, rue du Canal, près de la rue de Bourbon. Les pompes ont promptement éteint le feu.

NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE.—Dans une des réunions de la société d'encouragement pour l'industrie nationale *ex* France, on a fait connaître le résultat des recherches auxquelles s'est livré, depuis long temps, un chimiste distingué, M. Donny. Voici en quels termes le procès verbal de la société dont nous parlons a rendu compte de l'application des huiles *gaz* à l'éclairage :

Les substances que certaines industries rejettent comme inutiles et auxquelles on a donné le nom de résidus, fournissent à la science une mine féconde en découvertes, à l'avenir une source de richesses considérables. Dans un temps plus ou moins éloigné, en effet, aucune matière ne devra plus être considérée d'une manière dédaigneuse par laquelle on a dépensé sans compter.

C'est à la chimie qu'incombe le soin de classer ces produits; tous appartiennent à son domaine, et c'est en se tenant dans ce champ de recherches que M. Donny vient de résoudre un important problème, celui de l'utilisation des huiles lourdes provenant de la distillation du gaz.

M. Donny s'est proposé d'appliquer ces huiles à l'éclairage à grande distance des rues, des places publiques, etc., et il est parvenu de la manière la plus heureuse au résultat qu'il cherchait.

Le problème consistait à faire pour ainsi dire à froid, ce que l'on fait à chaud, c'est-à-dire la houille. Il fallait donc que le gaz produit fût privé complètement de ces principes volatils et complexes alors uniquement de charbon. Or, les huiles dont nous nous occupons sont désignées spécialement sous le nom d'huiles lourdes, c'est dire combien elles sont peu volatiles, et par suite difficiles à brûler.

C'est en apportant à ces huiles un afflux considérable d'oxigène, que M. Donny est arrivé au résultat qu'il cherchait.

Sans nous arrêter aux petits détails de son appareil, nous dirons que celui-ci se compose d'une lampe à double courant d'air, d'une construction fort ingénieuse, et alimentée d'huile de houille au moyen d'un vase de Mariotte, d'air du vent d'un ventilateur soufflerie de forge. Cet appareil ne comporte aucune mèche ; pour enflammer l'huile on verse à sa surface une certaine quantité d'un liquide volatil et inflammable; on allume celui-ci, et sa combustion échauffe la partie supérieure, met le feu à l'huile lourde elle-même. Les résultats fournis par cet appareil ont été des plus remarquables; il est destiné spécialement, comme nous l'avons dit, à l'éclairage de vastes locaux, de parcs et de chemins de fer, de grands ateliers, des phares des travaux de nuit, pour lesquels on a essayé la lumière électrique.

Ici nous n'avons à ce point de vue, nous voyons qu'avec le grand modèle de M. Donny, on obtient une lumière équivalente à 400 becs de gaz, et à 2 mètres du foyer, on peut facilement lire un journal. La flamme très blanche et sans fumée, mesure 50 centimètres de hauteur sur 10 centimètres de diamètre; cette lampe brûle trois litres d'huile pendant une heure. Si l'on cherche à en rendre compte de la valeur de cette lumière sous le rapport économique, on reconnaît bien vite qu'elle possède de grands avantages sur toutes les autres lumières employées jusqu'ici. En effet, dans le grand modèle dont nous venons de parler, le coût par heure d'une quantité de lumière égale à celle fournie par une bougie est de 0 fr. 0026, tandis qu'il est avec l'éclairage au gaz de 0 fr. 0042. L'éclairage de M. Donny est donc cinq fois économique que l'éclairage ordinaire au gaz.

Quelques mots, en terminant, feront connaître l'importance du système de M. Donny. Autre l'importance du système de M. Donny, la production de l'huile lourde augmentera, son utilisation devient toutes les jours, et sa non utilisation devient un embarras pour l'industrie. Récemment, un fabricant belge a été obligé de payer des dommages-intérêts pour infraction d'une clause qui avait enfouie dans le sol. La Compagnie Parisienne en possède actuellement 300,000 kilo; à Londres, un seul fabricant peut en fournir 18,000 litres par semaine, à raison de 0 fr.